



Fait à Montreuil,  
le 8 octobre 2024

**Courrier relatif à la discussion budgétaire 2025 concernant le ministère de la justice, l'administration pénitentiaire et les services pénitentiaires d'insertion et de probation :**

Madame,  
Monsieur la/le député,

Dans quelques semaines, vous serez amenés à vous prononcer sur le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2025.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons vous interpellier, au regard de la situation budgétaire du ministère de la Justice et plus particulièrement celle de l'administration pénitentiaire, notamment celle dévolue aux services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) pour lesquels nous sommes l'organisation syndicale majoritaire.

Si M. Dupont-Moretti, lors du discours de passation le 23 septembre dernier, se targuait d'une hausse du budget inédite, nous tenons à vous faire part de la réalité de notre quotidien, plutôt éloignée des déclarations faites.

En effet, si la budget de la Justice a bien connu des augmentations ces dernières années, l'administration pénitentiaire n'en a absolument pas profité et des crédits octroyés ont même été annulés en février 2024 (103 millions d'euros) puis gelés en juillet 2024 (189 millions). Ces restrictions sont extrêmement dommageables pour le service public de l'insertion et de la probation, d'autant que les lettres-plafonds transmises au cours de l'été ne laissent présager aucune évolution favorable pour l'année à venir.

Ainsi, de façon concrète dans les SPIP, cela se traduit par des annulations d'actions, y compris sur les mesures de placements extérieurs pourtant consacrées par notre administration, de prise en charge des frais liées à la formation des agents, d'actions sociales ou de renouvellements de contractuels sur des missions essentielles mais aussi par des restrictions dans l'usage des simples fournitures de bureau voire de l'impossibilité pour certains de s'acquitter des loyers des locaux ou des factures d'énergie.

En effet, hors masse salariale, sur les 1,6 milliards de budget de fonctionnement 85% sont liés à des dépenses fixes. Ces dernières sont incompressibles et de surcroît impactées par l'inflation (flux, énergie, projets immobiliers d'établissements en cours...). Ainsi les gels successifs de crédit mettent directement à mal toute possibilité de décliner une réelle politique publique en terme de prise en charge, de réinsertion et donc à terme d'offrir des garanties en terme d'ordre public.

Nos collègues de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) font aussi les frais de ces politiques d'austérité et se sont vus privés de centaines de contractuels, mettant à mal le fonctionnement de leurs services et l'accompagnement des mineurs. Ils ont à ce titre déposé plusieurs préavis de grève depuis l'été.

Les déclarations du Premier Ministre de « réviser les conditions d'octroi du sursis », « de limiter les possibilités de réduction ou d'aménagement de peines », « d'exécuter immédiatement les peines de prison courtes » ne sont pas non plus de nature à nous rassurer. Au-delà de l'outrance d'un tel discours alors que nous atteignons 79000 personnes incarcérées au 1er septembre (dont 3400 dormant sur des matelas au sol et 154% de surpopulation en maison d'arrêt) sans hausse générale constatée de la délinquance, ce genre de déclarations aura inévitablement des conséquences sur l'utilisation des budgets. Sous couvert du laxisme de la justice, de son inefficience et de la non exécution des décisions, nous entrevoyons que le budget de l'administration pénitentiaire sera une fois encore phagocyté par les projets immobiliers. Ces derniers entraînent par nature de nouvelles dépenses incompressibles (nourritures, fluides, personnels, etc) et viennent gréver les budgets dédiés à la réinsertion des personnes placées sous-main de justice, sans aucune efficacité si ce n'est celle d'opposer un discours démagogique à des faits divers dramatiques.

Nous ne nous étendons pas ici sur les choix politiques qui guident également l'utilisation des crédits de l'administration pénitentiaire mais nous déplorons tout autant qu'une dizaine de millions soit dédiées à déléguer une partie de nos missions au secteur associatif concurrentiel, dans une volonté toujours plus forte de démanteler les services publics.

Enfin, il est assuré que le protocole signé suite au drame survenu à Incarville entraînera une augmentation des dépenses sur le volet sécuritaire, qui si elle apparaît nécessaire, ne peut se faire toujours au détriment du fonctionnement des services d'insertion et de probation et des usagers contraints que nous sommes chargés d'accompagner.

Il nous est impossible de fonctionner correctement sans les moyens adéquats, qu'ils soient humains ou financiers. Aucun affichage ne pourra occulter cette réalité. Les SPIP sont régulièrement décrits comme les premiers acteurs de la prévention de la récidive. Si ce qualificatif ne saurait à notre sens occulter la mission d'insertion et d'accompagnement social qui fondent prioritairement notre statut, il nous apparaît pour le moins schizophrénique de prétendre s'insurger que certains individus récidivent tout en réduisant les moyens alloués aux services concernés.

Pour toutes les raisons évoquées, nous vous sollicitons en votre qualité de député.e afin que vous puissiez vous faire notre voix. Nous demandons :

- que le budget alloué à l'administration pénitentiaire connaissent une réelle augmentation (et non le 1 % prévu malgré l'inflation)
- que le budget alloué à l'administration pénitentiaire tienne compte de l'augmentation prévisible des dépenses liées à l'immobilier pénitentiaire et aux questions sécuritaires et soit augmenté d'autant de façon générale afin que les budgets d'insertion et de fonctionnement des SPIP ne soit pas lésés.
- que les recrutements prévus tous corps confondus (personnels administratifs, directeurs, conseillers, surveillants, psychologues, éducateurs, assistants de service social) soient à la hauteur des recommandations du conseil de l'Europe en terme de ratio de prise en charge

(entre 40 et 60 personnes par agent). Le rapport du sénat du 15 février 2023 sur l'évaluation des services pénitentiaires d'insertion et de probation dans ses proposition 1 et 3 souligne l'impérieuse nécessité de poursuivre les recrutements pour atteindre cet objectif.

- que les mesures alternatives à la détention (placement extérieur, TIG) voient leurs budgets renforcés et non grignotés du fait des nouveaux programmes immobiliers.
- que des mesures soient prises pour revaloriser les carrières en SPIP, fidéliser les agents et renforcer l'attractivité des métiers (notamment concernant la filière administrative et les fonctions support pour lesquelles le régime indemnitaire est défavorable par rapport au reste du ministère de la justice).
- que le budget de la justice soit augmenté dans sa globalité tant sur les aspects civil et pénal. Notre ministère est sous doté en comparaison de ses homologues européens ou des pays de l'OCDE. Même comparée aux pays à PIB par habitant comparable la France investit moins à la fois en pourcentage du budget de l'état qu'en niveau par habitant (France 75 euros par habitant, Espagne 90 euros, Royaume-uni 110 euros, Allemagne 140 euros ; rapport 2023 de la commission européenne pour l'efficacité de la justice).
- que le prisme de la justice pénale ne soit pas appréhendée, y compris budgétairement, par le tout carcéral. Le rapport du CESE du 13 septembre 2023 sur le sens de la peine offre ainsi plusieurs pistes intéressantes en la matière (création d'une peine autonome de probation, accompagnement social des victimes et des auteurs, réflexion sur les courtes peines...).

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur la.le député.e, l'expression de notre sincère considération.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier et restons à votre disposition pour tout échange à ce sujet.

Fait à Montreuil, le 08/10/2024  
Le bureau national  
**CGT Insertion Probation**

K. Bianco

A. Doraphé

E. Etcheverry

M. Le Gallo



LA CGT INSERTION PROBATION  
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex  
01 55 82 89 71 - [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)  
[www.cgtspip.org](http://www.cgtspip.org)